

COMMUNIQUE DE PRESSE
CONSEIL MUNICIPAL DE SAULCY-SUR-MEURTHE DU 25 AOÛT 2016

Le Conseil Municipal de SAULCY / MEURTHE s'est réuni le Jeudi 25 Août 2016 à 20h15.
Ont été étudiés et traités les points suivants :

1) Opérations de réhabilitation de la salle des Fêtes / Mairie et des réservoirs d'eau potable du MONCEL et de MANDRAY

Il a été décidé de réaliser ces travaux même en absence de soutien financier du département.

2) Imputation du coût de location des bâtiments d'accueil provisoires pendant les travaux salle des Fêtes / Mairie

Cette opération de rénovation se déroulera de début Novembre 2016 à Décembre 2017. Les travaux nécessiteront le transfert des bureaux de la Mairie dans des bâtiments de type ALGECO. Il est décidé d'imputer les frais de location en dépenses d'investissement du Budget Général - chapitre 23 - compte 2313.

3) Préemption selon l'article L 331-22 du Code Forestier pour l'acquisition de la parcelle C n° 10 « Le Haut de la Pale » d'une superficie de 97 a 60 ca

Cette parcelle est contiguë à la forêt communale soumise à l'ONF.

4) Vente à un riverain d'une portion de 154 m² du CR n° 6 dit « chemin des Hyères » après évaluation par FRANCE DOMAINE et enquête publique favorable.

5) Conventions d'adhésion aux services mutualisés « Ressources Humaines » et « Finances » de la CCSDDV

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion permettant, si nécessité, d'avoir recours à ces services communautaires.

6) Modification des statuts de la CCSDDV

Le Conseil Municipal approuve les transferts et extensions de compétences décidés par le conseil communautaire en date du 22 Juin 2016.

7) Demandes de dégrèvement de factures d'eau

Le Conseil Municipal accorde un dégrèvement à un usager et rejette une autre demande en application de l'article 32 du règlement du service des Eaux.

Suite aux actes d'incivilité et de malveillance survenus depuis quelques semaines :

une aiguille tordue sur un des cadrans de l'horloge de l'église, parvis de celle-ci souillé, Point d'Apport Volontaire transformé en déchetterie, le Conseil s'interroge sur la nécessité de mise en place d'un réseau de télésurveillance permettant l'identification de ces irresponsables.